



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports urbains

Question écrite n° 35393

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la nouvelle consultation des élus d'Île de France et de Picardie pour le bouclage du projet d'une liaison Creil Roissy. Ce projet, datant de 15 ans, débutera sa cinquième étude de faisabilité. Le projet de liaison Creil Roissy doit permettre de désenclaver les zones de Creil dans l'Oise et de rendre plus accessible la zone de Roissy. Avec ce barreau, le sud de l'Oise ne serait plus qu'à 20 minutes de la zone aéroportuaire de Roissy. La création de cette liaison constitue une nécessité tant pour les Picardes et les Picards que pour les habitants du nord du Val d'Oise. Ce dossier sera présenté devant la commission nationale du débat public début 2009. Il aimerait connaître la position du Gouvernement sur ce dossier et ce qu'il entend faire sur celui-ci.

Texte de la réponse

Pour faciliter l'accessibilité des villes de Picardie à la plate-forme aéroportuaire de Roissy ainsi qu'au réseau TGV national et européen, une liaison directe entre la ligne Paris-Amiens, au sud de Creil, et la ligne d'interconnexion des LGV au nord de Roissy, a fait l'objet d'études préliminaires, réalisées au cours du contrat de plan État-région (CPER) 2000-2006. Celles-ci ont montré que la liaison Amiens-Creil-Roissy était techniquement possible et trois fuseaux ont été retenus. Le projet entre dans sa phase de concertation et Réseau ferré de France (RFF), maître d'ouvrage, va lancer un programme d'études, financé dans le cadre du CPER 2007-2013, avec l'objectif de constituer le dossier de saisine de la Commission nationale du débat public pour 2009. Afin de donner à ce dossier interrégional la meilleure chance d'aboutir, un comité de pilotage sera constitué. Il réunira les conseils régionaux et les préfets de Picardie et d'Île-de-France avec l'appui des services de l'État, le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), la SNCF et RFF ainsi que tout représentant institutionnel, que le président du Comité de pilotage, choisi au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable, souhaitera y voir siéger.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35393

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9662

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1598